GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 19 octobre 1973

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DU PRESIDENT ORTOLI, DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN, SUR LES POUVOIRS BUDGETAIRES DU PARLEMENT EUROPEEN

Strasbourg, le 18 octobre 1973

---

Avant de laisser la parole à M. Cheysson, qui vous exposera en détail comment nous avons aménagé nos propositions en fonction de l'avis exprimé par votre Assemblée, je voudrais, au nom de la Commission, formuler quelques remarques générales.

Mais tout d'abord je dois vous dire l'importance que nous avons attachée à cet avis. La rapidité avec laquelle nous en avons tiré les conséquences en est un témoignage. Le fait que nous ayons retenu la plus grande partie de vos suggestions en est un second, également significatif. Vous devez y voir un hommage à la qualité du travail fait par votre Assemblée dont il faut d'abord remercier vos rapporteurs et les auteurs d'amendements. C'est aussi l'expression de notre volonté de voir ce Parlement jouer, avec toute notre aide, un rôle accru dans les institutions communautaires.

Nos propositions telles qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire corrigées en tenant compte de votre avis, doivent être replacées dans le contexte plus général de l'évolution institutionelle de notre Communauté.

Nous avons indiqué dans le projet qui vous a été soumis au mois de juin, que selon la Commission, le développement des Communautés européennes devait conduire à doter le Parlement de compétences de plus en plus étendues dans le domaine législatif.

Mais nous avons dit aussi que nous pensions que les orientations retenues par les chefs d'Etat et de Gouvernement impliquaient une procédure en plusieurs étapes. Dans l'immédiat, le Parlement et le Conseil attendaient de la Commission des propositions visant les pouvoirs budgétaires du Parlement. Mais n'oublions pas qu'en même temps, une autre échéance est explicitement fixée, celle de la fin de 1975 : avant cette date, les institutions doivent soumettre un rapport sur l'Union européenne. La Commission estime que l'élaboration de ce rapport devra être l'occasion d'une réflexion approfondie sur le fonctionnement et l'évolution après 1980 et d'ici 1980 de l'ensemble du système communautaire. Elle devra

../...

être l'occasion d'une réflexion sur la répartition des responsabilités entre les institutions. Elle devra conduire à la formulation de propositions plus ambitieuses en vue de faire face aux obligations des institutions communautaires lorsque l'ensemble des relations entre les Etats membres auront été transformées en une Union européenne.

Nous avons donc, ensemble, à définir dans un avenir proche, ce que sera la future union, et comment le contrôle parlementaire s'y exercera. C'est une tâche essentielle, et c'est une tâche difficile.

Nous ne nous y déroberont ni les uns, ni les autres. Mais fallait-il alors, sur un point important, modifier l'équilibre institutionnel actuel, et engager le débat au fond avant d'en avoir analysé toutes les données ? Fallait-il le faire moins d'un an après l'élargissement de notre Communauté, et après qu'anciens et nouveaux membres aient fait deux choses : d'une part, confirmer pour un temps le système institutionnel qui est le nôtre, d'autre part décider de commencer une réflexion en commun et de préparer de nouveaux développements pour l'Europe? Nous ne l'avons pas pensé et ceci vous explique que nous nous soyons séparés de vous sur le problème du dernier mot, ou de la co-décision, dans ce qu'on appelle dans notre jargon "les actes communautaires de portée générale ayant des implications financières notables", mais encore une fois notre réaction doit être comprise à la lumière des perspectives qui nous sont tracées par ailleurs.

Cette approche est d'autant plus légitime que loin d'hypothéquer l'avenir, et pour tout dire de le fermer, nos propositions complétées après vos débats, préparent les étapes suivantes du développement institutionnel des Communautés.

Le fait que nous n'ayons par retenu intégralement les idées que vous aviez exprimées ne doit pas dissimuler l'essentiel. L'essentiel est que, si nous sommes suivis, le Parlement à partir de 1975 sera à même de jouer un rôle très important et même déterminant dans la procédure budgétaire. Par là son rôle dans toute la vie communautaire se trouverait transformé .....

En ce qui concerne la procédure de concertations, je souhaite qu'elle soit adoptée, et je dis que lorsqu'elle le sera, il faudra y croire, il faudra vouloir la faire vivre, et elle préparera de nouveaux progrès. Si à notre demande commune et après notre action soutenue le Conseil s'engage dans une telle voie, alors s'ouvrira publiquement ce dialogue que vous recherchez. Dans les comportements, dans les influences réciproques, beaucoup de choses changeront. Il s'engagera ce débat, que vous appelez de vos voeux et que je crois nécessaire, entre deux institutions - trois si vous voulez bien y compter la Commission - auxquelles l'état de l'Europe impose de travailler ensemble, et non de s'ignorer, de travailler en confiance et non en perpétuelle suspicion.

.....